



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU
**RÈGLEMENT NUMÉRO 589 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 446 INTITULÉ
RÈGLEMENT DE ZONAGE,
CONCERNANT LES CONDITIONS
APPLICABLES À LA GARDE DE POULES
DANS LES ZONES NON AGRICOLES**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 15
août 2022, le RÈGLEMENT NUMÉRO 589 intitulé :**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 446 INTITULÉ RÈGLEMENT
DE ZONAGE, CONCERNANT LES CONDITIONS APPLICABLES À LA GARDE DE
POULES DANS LES ZONES NON AGRICOLES

Le Règlement numéro 589 est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin
de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée
moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Canton de Cleveland, ce 22 septembre 2022.

Martin Lessard

Directeur général/greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland